Le Gouvernement salue la publication d'un guide des bonnes pratiques sanitaires à l'attention des entreprises et des salariés du transport routier de marchandises et des prestations logistiques

Le Vendredi 17 avril 2020

Sur proposition des organisations professionnelles, FNTR, TLF et OTRE et en concertation avec les organisations syndicales représentatives, CFDT, CGT, FO, CFTC et CFE CGC, un guide des bonnes pratiques sanitaires dans les secteurs du transport routier de marchandises et de la logistique a été élaboré et vient d'être publié afin de permettre l'application des mesures de prévention et de protection des salariés pour assurer la continuité de la chaîne logistique indispensable à la population et à notre économie.

Indispensables aux approvisionnements de la population et au bon fonctionnement de notre économie, les secteurs du transport routier de marchandises et de la logistique continuent de fonctionner pendant la période actuelle. Ce rôle, essentiel en temps normal, est crucial pour faire face aux conséquences de la crise du COVID-19, notamment sur la chaîne alimentaire.

Afin d'assurer la continuité des activités dans ce contexte, le guide des bonnes pratiques sanitaires élaboré par les professionnels du secteur et sur lequel se sont accordées l'ensemble des organisations professionnelles et syndicales, permet aux entreprises et aux employés d'appliquer des règles de prévention adaptées aux spécificités des métiers pour garantir la sécurité et la santé au travail qui sont au cœur des préoccupations de tous.

Ce guide, travaillé avec le ministère du Travail, vient décliner les dispositions réglementaires déjà prises par le Gouvernement pour ces activités.

Par ailleurs, les services du secrétariat d'Etat chargé des Transports sont engagés avec les préfets dans des actions pour assurer le maintien des conditions d'accueil des conducteurs le long des principaux itinéraires routiers (restauration en vente à emporter, accès à des sanitaires) ainsi que dans les entreprises où ils chargent ou déchargent les marchandises.

Elisabeth Borne et Jean-Baptiste Djebbari, qui ont suivi de façon très attentive l'élaboration de ce guide, se félicitent de l'aboutissement de ce travail engagé entre les partenaires sociaux.

Pour Elisabeth Borne : « Depuis le début de la période de confinement, le Gouvernement est

pleinement mobilisé aux côtés des routiers et de tous les professionnels de la logistique pour leur permettre d'assurer leurs missions dans de bonnes conditions. Ce guide de bonnes pratiques sanitaires est un très bon outil, dont toute la filière doit se saisir pour permettre l'application des gestes barrières protecteurs pour les salariés sur le terrain».

A l'occasion de sa publication, Jean-Baptiste Djebbari a déclaré : « Je tiens à saluer l'engagement des professionnels des secteurs du transport routier de marchandises et de la logistique qui, depuis le début de cette crise, permettent de répondre aux besoins de nos concitoyens et des entreprises qui peuvent poursuivre leur activité. J'appelle à ce que les entreprises et les salariés de ces secteurs mais aussi les chargeurs et les clients finaux s'emparent de ce guide pour lutter contre la propagation du virus et protéger chacun ».

Lien vers le guide : https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/guide-de-bonnes_pratiques-trm-log-covid-14042020.pdf (https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/guide-de-bonnes_pratiques-trm-log-covid-14042020.pdf)